



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ras le bol des communes : Les budgets baissent et les contraintes augmentent !

Les Communes forestières du Gard invitent l'ensemble des communes du département à participer à une réunion d'échange avec les parlementaires le 26 septembre 2016 à Saint Jean de Valérisclé. Deux sujets stratégiques seront débattus : le paiement de frais sur les concessions en forêt communale et l'entretien des ouvrages issus de l'exploitation minière

L'association des Communes forestières du Gard s'est créée il y a un an tout juste. Elle regroupe déjà plus de 80 communes du département et les sujets à traiter ne manquent pas. Parmi eux, deux mobilisent déjà les élus gardois.

Premièrement, les concessions en forêt communale. Certaines communes sont propriétaires de forêts. Pour leur gestion, les communes sont obligées, par la loi, à passer par un gestionnaire unique : l'Office National des Forêts.

L'Etat contribue au financement de l'ONF, dans le cadre du régime forestier. Les communes participent également à son financement par le paiement d'une taxe à la surface instaurée en 2012, mais également un pourcentage des recettes d'activités situées sur cette surface forestière.

Or, les Communes du Sud de la France, contribuent largement à l'effort national pour atteindre les objectifs nationaux d'énergies renouvelables (photovoltaïques, éoliens...). Lorsque ces projets se situent en forêt communale, l'ONF perçoit 12% des recettes liées à projets ! Dans un contexte déjà particulièrement tendu financièrement pour les collectivités, les élus désapprouvent ce versement, d'autant que l'Etat reconnaît qu'il ne s'agit plus de forêt et que l'ONF ne mène aucune action concrète ! Et cette même problématique se retrouve sur les carrières, les pylônes électriques, les antennes relais...

Deuxièmement, l'ancienne activité minière cévenole, laisse des traces de son exploitation. Plusieurs ouvrages ont été bâtis durant cette période et leur manque d'entretien devient problématique. C'est le cas des ruisseaux couverts, bien connus, mais également de murs de soutènements, de terrils, etc...



COMMUNES FORESTIERES GARD
1, Place de la Mairie, 30 126 LIRAC
Tél/fax : 04 11 75 85 17
gard@communesforestieres.org

Certains de ces ouvrages se situent sur les terrains de l'Etat, notamment en forêt, et menacent de s'effondrer pouvant causer des dégâts matériels et humains. Il est urgent aujourd'hui d'intervenir pour éviter des catastrophes.

Les élus ont porté ces sujets auprès de différentes instances sans obtenir d'éléments concrets et satisfaisants.

Ils souhaitent aujourd'hui obtenir de véritables réponses. Les communes ne peuvent plus supporter de telles contraintes budgétaires dans cette période de baisse des dotations de l'Etat. Les élus souhaitent donc dénoncer cette double peine, de payer des frais à un organisme forestier d'Etat sur des activités non forestières et ne pas obtenir de ce dernier un entretien satisfaisant d'ouvrages pouvant mettre en péril la vie des citoyens.

C'est pourquoi, les Communes forestières convient l'ensemble des élus du Gard le :

26 septembre 2016 à Saint Jean de Valérisclle de 14h30 à 16h30

pour échanger sur ces sujets avec les parlementaires afin que ces questions puissent remonter dans les instances adéquates et trouver des solutions rapides.

Les Communes forestières :

*Le réseau des Communes forestières est un **réseau structuré au service des élus** et des acteurs forestiers. Il œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.*

Il constitue une force de proposition vis-à-vis de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte de la forêt Languedocienne.

*Le réseau des Communes forestières est un **réseau structuré sur tout le territoire**. Plus de 5 000 communes sont regroupées au niveau national. 50 associations départementales ou bi-départementales et 11 unions régionales ou interrégionales constituent l'organisation de proximité du réseau animé par la Fédération nationale. Dans le Languedoc-Roussillon, le réseau est bien développé avec près de 300 communes adhérentes sur les 1545 que compte la Région.*

Dans le Gard, l'association a été créée le 21 septembre 2015 et compte 81 collectivités adhérentes.

Plus d'information sur www.fncofor.fr

Contact :

Communes forestières du Gard

1, Place de la Mairie, 30 126 LIRAC

Contact presse : PELLIER John / Tél.- Fax : 04 11 75 85 17 / Port. 06 13 55 09 10 /

john.pellier@communesforestieres.org